

Public :

Chefs de service et
délégués
protection des
majeurs

Prérequis :

Pas de prérequis

Durée :

3h30 à distance

Date :

10 novembre 2026 -
matin

Coût :

150 euros/personne

Méthodes :

Exposés
Échanges sur des
situations
concrètes

Animation :

Corinne
FILIPPONE, et une
avocate spécialiste
En droit patrimonial

Evaluation :

questionnaire en
amont, auto-
évaluations à partir
de questions sur
des situations

Le patrimoine rural de la personne protégée

Objectifs :

- Analyser le patrimoine rural du majeur
- Identifier les règles juridiques applicables à la gestion du patrimoine rural des majeurs protégés
- Appréhender les principaux mécanismes de transmission du patrimoine (succession, donations, testaments) lorsqu'ils concernent un majeur protégé, en lien avec le notaire et le juge.
-

Programme :

Ouverture de la mesure

- Premières vérifications : réaliser un état des lieux structuré du patrimoine rural (inventaire des biens, situation juridique des terres, droits réels, baux en cours, dettes et charges)
- Sécurisation du patrimoine
- **- Exercice de la mesure**
- Définition : actes conservatoire, d'administration et de disposition, quand demander l'autorisation au Juge
- Choisir et justifier les options de gestion les plus adaptées à la situation de la personne (conserver, louer, exploiter, vendre, mettre en valeur) dans le respect de l'intérêt supérieur du majeur protégé
- Suivi des baux, relations avec notaire, avocat, exploitant agricole, administration fiscale, et anticipation des risques (dégradation, impayés, contentieux)
- Les enjeux familiaux liés au patrimoine rural (revenus agricoles, indivision, conflits potentiels)

Anticiper la fin de la mesure

- Préserver le patrimoine rural
- Intégrer les spécificités de la conjugalité, de la famille et des héritiers dans les choix de gestion et de transmission du patrimoine rural
- Appréhender les principaux mécanismes de transmission du patrimoine (succession, donations, testaments) lorsqu'ils concernent un majeur protégé, en lien avec le notaire et le juge

Public :

Chefs de service et
délégués protection
des majeurs

Prérequis :

Pas de prérequis

Durée :

6h00 à distance

Date et lieu :

Mardi 29 septembre
de 9H00 à 12H00 :

PARTIE 1

- Mercredi 30

septembre de 9H00 à
12H00 : PARTIE 2

Coût :

300 euros/personne

Méthodes :

Exposés

Échanges sur des
situations concrètes

Animation :

Brice MOULIN

Pôle Handicap

remise d'un document

Evaluation :

questionnaire en amont,
auto-évaluations sur des
situations

La personne protégée victime d'un accident

Objectifs :

- Analyser les grands principes de l'indemnisation d'une personne vulnérable
- Apprécier les incidences liées à l'indemnisation
- Adopter les bons réflexes à la suite d'un accident
- Concevoir une stratégie financière pertinente après l'indemnisation

Programme :

Les réflexes post accident : 3H

- Quelles sont les premières démarches à effectuer par la victime ou son représentant ?
- Vers qui se tourner ? Quels sont les pièges à éviter
- Quels sont les points d'attention à avoir de l'expertise médicale ?
- Quel intérêt de se faire assister d'un avocat spécialisé ?
- Quelles responsabilités pour le MJPM

Les réflexes post indemnisation : 3H

- Comment les indemnités sont-elles fiscalisées ?
- Quelles précautions prendre en cas de mariage ?
- Comment éviter la suppression des aides sociales après avoir placé son capital indemnitaire
- Projet de vie et autonomie financière
- Construire une approche cohérente et protectrice pour le majeur et le MJPM

Modalités d'inscription

Pour participer à une formation, merci de nous adresser un bulletin d'inscription, complété et signé.

- Par courrier : **UNAFOR - 26, Place Saint-Georges - 75009 PARIS**
- Par e-mail : **unafor@unaf.fr**

Fonctionnement administratif

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée à l'UNAFOR.

Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est transmis. Dix jours au plus tard avant l'ouverture du stage, une convention de formation professionnelle est envoyée à l'employeur (aucun document de formation n'est envoyé au stagiaire). Il appartient à celui-ci de les transmettre à son organisme collecteur de fonds formation pour prise en charge ou remboursement.

En présentiel, une convocation est envoyée 10 jours avant la formation par mail à l'employeur. En distanciel, un lien Zoom est envoyé au stagiaire 48 heures avant la formation.

Si une session est complète, les personnes souhaitant s'inscrire sont placées sur liste d'attente et sont informées de l'ouverture d'une nouvelle session en priorité. Si le nombre de candidats en attente le permet, une nouvelle session de formation est organisée dans les meilleurs délais.

Les déjeuners, sauf indication contraire, ne sont pas inclus dans le coût de la formation.

Délais

Pour les formations en intra, un délai minimum de deux mois est nécessaire pour s'assurer de la disponibilité des formateurs et préparer la formation.

Règlement des frais de formation

Les frais de formation doivent être acquittés intégralement à réception de la facture et avant le démarrage de la formation.

- Par chèque, à l'ordre de l'**UNAFOR, 26 Place Saint Georges - 75009 PARIS**

Par virement (merci d'indiquer le numéro de facture dans le libellé de votre paiement).

Modalités d'inscription

Attestations de formation

A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant.

En cas d'annulation

Si vous ne pouvez pas participer au stage auquel vous êtes inscrit, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre association qui remplirait les prérequis. Il suffit de nous en avertir le plus rapidement possible.

Les formations sont conçues pour un public ciblé et le respect de ce critère est un gage de qualité de la formation.

Pour obtenir un remboursement, votre annulation doit nous parvenir par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation. En cas de désistements trop nombreux, l'Unafor peut être amené à la reporter ou à l'annuler.

Accessibilité

Certaines salles sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, en passant par l'entrée située au 9 rue Laferrière. Si vous avez des besoins particuliers pour suivre la formation dans de bonnes conditions, contactez l'Unafor (unafor@unaf.fr 01.49.95.36.45/50). En particulier, nous pouvons envoyer des photos des parcours de la voie publique jusqu'à la salle de formation et au lieu de restauration pour que vous puissiez juger de l'accessibilité. Pour les personnes qui auraient un handicap sensoriel ou une autre forme, vous pouvez prendre contact avec unafor@unaf.fr pour préparer au mieux votre venue.

Le référent handicap pour les formations est Frédéric Duriez.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, envoyez-nous un email : unafor@unaf.fr

Modalités pratiques pour les formations en distanciel

Matériel

Pour la formation, Il est indispensable de :

- Disposer d'une connexion internet stable et rapide et d'un équipement informatique récent
- Disposer d'une webcam, d'un micro et d'écouteurs
- Se connecter et suivre la formation à partir d'un espace calme, sans sollicitations extérieures
- Utiliser les navigateurs Internet Google Chrome, Firefox, Edge ou Safari, sans blocage des fenêtres Pop-up
- Disposer de logiciels qui permettent d'ouvrir les fichiers Word, Excel et Powerpoint; ainsi que les documents au format PDF (type Acrobat Reader)
- Pouvoir visionner une vidéo sur YouTube ou une autre plateforme de streaming

Déroulement de la formation

La formation s'appuie sur des temps de réunion en groupe, des documents en ligne, des auto-évaluations, ainsi que des forums pour échanger sur vos expériences ou sur des cas pratiques. La réglementation en matière de formation à distance nous impose d'attester du temps passé en formation, mais surtout de la participation aux différentes activités :

- Les auto-évaluations et les forums sont des moments importants, qui permettent d'échanger et de rattacher les contenus au contexte professionnel.
- Les temps de rencontre en visio sont indispensables. Les formateurs nous retournent quotidiennement des états de présence et des captures d'écran des rencontres réalisées à différents moments de la journée. Ces captures d'écran font apparaître les noms et parfois le visage des participants. Il est donc important de bien se nommer lors de la connexion sur la plateforme de visio pour pouvoir être identifié.

Données numériques

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé sur l'application Centre de l'application appli RH par l'Unafor. Ces traitements sont nécessaires pour vous inscrire à la formation et établir les documents qui permettent d'attester de votre présence.

Les captures d'écran via zoom, les feuilles d'émargement et les preuves de participation aux activités sont enregistrées sur un serveur de l'Unaf. Seuls les salariés de l'Unaf y ont accès. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Unafor (unafor@unaf.fr). Les échanges sur les forums et les tests en ligne sont stockés sur les serveurs de Digiforma. Ces données peuvent être utilisées pour démontrer l'effectivité de la formation.

Bulletin d'inscription

Un bulletin par stagiaire et par formation, à retourner à unafor@unaf.fr

Employeur

Employeur :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
E-mail :

Stagiaire

Mme/M. :
Fonction :
E-mail :
Besoin particulier en lien avec la formation (situation de handicap, logistique,...) :
.....

Formation

Intitulée :
Date :

Les soussignés acceptent les conditions d'inscription ci-dessous.

A : **Le :**

Signature de l'employeur :

Signature du stagiaire :

Fonctionnement administratif :

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée à l'UNAFOR.

Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est transmis. Dix jours au plus tard avant l'ouverture du stage, une convention de formation professionnelle et une convocation sont envoyées à l'employeur (aucun document de formation n'est envoyé au stagiaire). Il appartient à celui-ci de les transmettre à son organisme collecteur de fonds formation pour prise en charge ou remboursement.

Si une session est complète, les personnes souhaitant s'inscrire sont placées sur liste d'attente et sont informées de l'ouverture d'une nouvelle session en priorité. Si le nombre de candidats en attente le permet, une nouvelle session de formation est organisée dans les meilleurs délais.

Pour un stage en intra, il faut compter environ trois mois pour l'organisation de la session, en fonction de la disponibilité des formateurs et des contraintes de conception de la formation.

Les déjeuners, sauf indication contraire, ne sont pas inclus dans le coût de la formation.

Règlement des frais de formation :

- Les frais de formation doivent être acquittés intégralement à réception de la facture par virement

Attestations de stage :

A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant.

En cas d'annulation :

Si vous ne pouvez pas participer au stage auquel vous êtes inscrit, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre choix, pourvu que celle-ci remplisse les conditions requises. Les formations sont construites pour un public ciblé et le respect de ce critère est un gage majeur de la qualité de la formation. Il suffit, dans ce cas, de nous en avertir dès que possible. Pour obtenir un remboursement, votre annulation doit nous parvenir par écrit au moins 10 jours avant le début du stage.

L'UNAFOR, en cas de désistements trop nombreux, peut être amené à reporter ou à annuler un stage.

Données personnelles :

Ces données sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles sont enregistrées sur l'application Digiforma et stockées en Europe (Irlande) dans le datacenter AWS. Elles sont conservées sur une durée de 10 ans.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données.



Nous contacter

Frédéric DURIEZ

Directeur

Référent handicap

fduriez@unaf.fr

Corinne FILIPPONE

Chargée de mission Formation

cfilippone@unaf.fr

Nadia AICHOUCHE

Assistante

naichouche@unaf.fr

Nicolas LACROIX

Assistant de Formation

01.49.95.36.50

nlacroix@unaf.fr



www.unafor.fr

UNAFOR - 28 place Saint-Georges - 75009 Paris
unafor@unaf.fr - <http://www.unafor.fr> - Tél : 01 49 95 36 97
EURL au capital de 108 000 € - N° d'existence organisme de formation : 11753061975
NAF/APE : 8559A - Siret n°419 549 019 000 18